



DETAIL DE NOTRE PRESTATION DESTINEE AUX PARTICULIERS ET AUTO CONSTRUCTEURS

ETUDES THERMIQUES REGLEMENTAIRES RT 2012

DOMAINE :

- Constructions neuves ;
- extension de l'existant supérieure à 150 m² ou extension supérieure à 30% de la SHON existante ;
- rénovation (RT existant).

OBJECTIF :

Vérifier la conformité d'un projet avec la réglementation thermique RT2012.

Vous accompagner, vous assister et vous conseiller durant la conception de votre projet, en cours de construction et jusqu'à son achèvement.

NOTRE APPROCHE :

Elle consiste à vous apporter les solutions techniques les mieux adaptées à votre projet par :

- Prise en compte des contraintes :
 - architecturales ;
 - environnementales ;
 - techniques ;
 - budgétaires ...
- Prise en compte de vos objectifs :
 - construction pour habiter ;
 - construction pour vendre ;
 - investissement locatif ;
 - labellisation...
- Prise en compte de vos aspirations :
 - construction durable ;
 - construction écologique ;
 - construction passive ;
 - bâtiment à énergie positive ...



DETAIL DE LA PRESTATION

ELABORATION DE VOTRE PROJET

- L'Esquisse (Phase ESQ) :
 - collecte des données de votre projet : plans - coupes – façades ;
 - élaboration d'un Cahier de Préconisations Energétiques ;
 - analyses multicritères des esquisses.

- - Validation des choix énergétiques de votre projet : Avant Projet Sommaire (Phase APS) :
 - analyse du projet retenu ;
 - opportunité d'optimisation / amélioration ;
 - compromis Technique et Financier.

AVANT PROJET DEFINITIF (PHASE APD)

- Calculs thermiques réglementaires sur logiciel PLEIADE + COMFIE(IZUBA) méthode Th- BCE Bbio et Cep;
- calculs des sensibilités ;
- vérification de conformité avec la réglementation thermique en vigueur ;
- assistance labellisation Bepos ou Effinergie+ ;
- assistance obtention de l'Eco prêt à taux zero (eco-PTZ).

DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (DPC)

- **Attestation de prise en compte de la réglementation thermique** phase permis de construire (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) ;
- fiche récapitulative standardisée d'étude thermique ;
- rapport phase DPC.

PHASE DE CONSTRUCTION (EXE)

- - assistance aux auto-constructeurs ;
- analyse, validation et prise en compte des modifications techniques en cours de construction ;
- nous assurons le lien avec les fournisseurs et/ou artisans que vous aurez retenus.
- En option, test intermédiaire de perméabilité à l'air en collaboration avec la société [DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898](http://www.dt-expertise.com)
-



A L'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION (PHASE ORT)

- Calculs thermiques règlementaires définitifs ;
- rapport global définitif ;
- export au format XML de l'étude pour le certificateur qui établira l'attestation à l'achèvement des travaux ;
- assistance labellisation Bepos, Effinergie+ ;
- **test de perméabilité à l'air, infiltrométrie** en collaboration avec la société *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898* ;
- **attestation de conformité à la RT 2012** (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), en collaboration avec la Sté *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898* ;
- **D.P.E.** en collaboration avec la Sté *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898*.

TARIFS

Tarifs forfaitaires tout compris

DELAIS

Attestation de prise en compte de la réglementation thermique à annexer à la demande de permis de construire : 48h à 8 jours en fonction de la complexité du projet